

# SÉANCE DU 08.03.2024

Tous les membres du conseil communal sont présents et tous les points sont approuvés à l'unanimité des voix.

## PRÉSENCES

**Bourgmestre :** Marc Ries ;

**Échevines :**

Marie-Claire Ruppert,  
Sylvette Schmit-Weigel ;

**Conseillers :**

Claude Boden, Marc Bosseler,  
Reinhold Dahlem, Hugo Da Costa,  
Fernande Klares-Goergen, Patrick  
Lamhène, Jean-Pierre Meisch,  
Olafur Sigurdsson;

**Secrétaire communal :**

Steph Hoffarth.

Deutsche Übersetzung:  
Lëtzebuergesch Iwwersetzung:



### Séance à huis clos (2 points) :

**A Nomination d'un employé communal, relevant du groupe de indemnité A1 ou A2, sous-groupe administratif ou nomination d'un fonctionnaire communal, relevant du groupe de traitement A1 ou A2, sous-groupe administratif, à durée indéterminée et à raison de 100%, pour les besoins du service communication.**

Le conseil communal procède à la nomination d'un employé communal, relevant du groupe de traitement A1, pour les besoins du service communication, ceci avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2024.

**B. Nomination d'un fonctionnaire communal, relevant du groupe de traitement D1, sous-groupe à attributions particulières agent municipal, à durée indéterminée et à raison de 100%, pour les besoins du service de proximité.**

Le conseil communal procède à la nomination d'un agent municipal, relevant du groupe de traitement D1, pour les besoins du service proximité.



### C. Informations sur les finances communales.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'ajouter un point à l'ordre du jour de la présente séance à huis clos, concernant les finances communales. Il prend note des récents changements de la situation financière de la commune de Betzdorf et des conséquences.

### Séance publique (61 points) :

## 1. BUDGET ET COMPTABILITÉ :

### 1.1. Communication du Plan Pluriannuel de Financement (PPF).

Le collège échevinal communique le plan pluriannuel de financement (PPF) 2024 portant sur les années 2025 à 2027.

### 1.2. Subsidés ordinaires aux associations.

Le conseil communal approuve les subsidés ordinaires 2023 pour les associations locales, comme suit :

Association culturelles	Subside
Fanfare de Mensdorf	2.700,00 €
Fanfare d'Olingen	2.700,00 €
Fanfare de Mensdorf, supplément pour « 11 à 20 jeunes » (16 jeunes < 18 ans))	600,00 €
Fanfare d'Olingen, supplément pour « 11 à 20 jeunes » (12 jeunes < 18 ans)	600,00 €
Chorale Betzdorf	500,00 €
Chorale Mensdorf	1.000,00 €
Chorale Roodt/Syre	1.000,00 €
<b>Total</b>	<b>9.100,00 €</b>

Associations diverses	Subside
Association des Parents d'Elèves	500,00 €
Club des Jeunes Betzder	500,00 €
Club des Jeunes Mensdorf	500,00 €
Widdebierger 50+	500,00 €
Gaart an Heem Mensdorf	500,00 €
Gaart an Heem Olingen	500,00 €
Guiden a Scouten Roodt/Syre	500,00 €
Bierger vu Bierg	500,00 €
Widdebiergfrënn	500,00 €
Amicale CIS Menster	500,00 €
<b>Total</b>	<b>5.000,00 €</b>

Associations sportives	Subside
D.T. Syra Olingen	2.500,00 €
D.T. Roodt/Syre	2.500,00 €
F.C. Syra Mensdorf	2.500,00 €
Tennis Roodt/Syre	2.500,00 €
Badminton	1.350,00 €
Fit and Fun	1.350,00 €
<b>Total</b>	<b>12.700,00 €</b>

## 2. SERVICE DE PROXIMITÉ :

### 2.1.Création du « Service de proximité ».

Le conseil communal procède à la création d'un service de proximité, destiné à contribuer à l'accroissement du sentiment de sécurité des citoyens et à la prévention des nuisances publiques, auquel sont affectés des agents municipaux.

#### Les missions du service de proximité, tel que définies par la loi sont :

- ~ la sensibilisation du public à la sécurité, à la prévention et aux législations et réglementations en vigueur,
- ~ l'information et signalement aux services compétents de la commune

et de l'Etat des problèmes de sécurité, d'environnement et de voirie,

- ~ l'assistance aux piétons qui traversent la chaussée,
- ~ la surveillance de personnes ou des propriétés de la commune lors d'événements organisés par celle-ci,
- ~ l'assistance aux personnes victimes de détresses, d'accidents ou d'autres événements mettant en danger leur intégrité physique.

Le service de proximité est également chargé de l'exécution des sanctions administratives prévues par la loi pour certains faits.

### 2.2. Approbation des sanctions administratives selon la loi du 27 juillet 2022.

Le conseil communal approuve les sanctions administratives communales prévues selon la loi relative à l'élargissement des compétences des agents municipaux, comme suit :

**Art. 01.** Sont érigés en infractions punies de sanctions administratives, les faits énumérés aux articles 02 à 18.

**Art. 02.** Le fait d'occuper la voie publique pour y exercer une profession, une activité industrielle, commerciale, artisanale ou artistique, sans y être autorisé par le bourgmestre.

**Art. 03.** Le fait d'utiliser de tondeuses à gazon, de scies et généralement de tous autres appareils bruyants entre 21.00 heures et 7.00 heures. Les samedis l'usage de tous appareils bruyants est interdit entre 20.00 heures et 8.00 heures. Les dimanches et jours fériés, l'usage en est interdit de jour comme de nuit.

**Art. 04.** Le fait de lancer ou de faire éclater des matières fumigènes, fulminantes ou explosives, puantes ou lacrymogènes dans les rues, voies et places publiques.

**Art. 05.** Le fait de charger et de décharger des marchandises sans autorisation du bourgmestre ou en dehors des horaires entre 7.00 heures et 21.00 heures.

**Art. 06.** Le fait de faire usage, sur la voie publique et dans les lieux accessibles au public, de radios et autres moyens électroniques dépassant le niveau de bruit ambiant de la rue sans autorisation du bourgmestre.

**Art. 07.** Le fait de dérégler le fonctionnement de l'éclairage public et des projecteurs d'illumination.

**Art. 08.** Le fait d'allumer un feu sur la voie publique sans autorisation du bourgmestre.

**Art. 09.** Le fait de manipuler les conduites, canalisations, câbles et installations publiques.

**Art. 10.** Le fait d'endommager les plantations ornementales installées sur la voie publique et dans les lieux accessibles au public.

**Art. 11.** Le fait pour le détenteur d'un chien de ne pas enlever de la voie publique les excréments

provenant de son chien.

**Art. 12.** Le fait d'introduire les chiens sur les places de jeux, écoles ou autres lieux publics non autorisés aux chiens.

**Art. 13.** Le fait d'exécuter des travaux sur toute sorte de chantiers du lundi au vendredi entre 21.00 heures et 7.00 heures, respectivement le samedi les travaux sont interdits entre 20.00 heures et 8.00 heures. Les dimanches et jours fériés l'exécution de travaux est généralement interdite jour comme de nuit.

**Art. 14.** Le fait pour les établissements du secteur HORESCA d'installer des terrasses de café ou de restaurant au-delà du périmètre défini par le conseil communal.

**Art. 15.** Le fait d'occuper les aires de jeux publiques en dehors des heures d'ouverture définit par un règlement communal.

**Art. 16.** Le fait de déposer sur la voie publique les poubelles ou sacs destinés à la collecte publique avant l'heure au plus tôt à 19.00 heures avant le jour de ramassage.

**Art. 17.** Le fait pour les entreprises de construction et de transport d'encombrer la voie publique aux abords de chantiers et des lieux de chargement et de déchargement.

**Art. 18.** Le fait de descendre sur la glace des canaux, bassins, étangs et cours d'eau, sauf autorisation du bourgmestre.

## 3. AFFAIRES DE PERSONNEL :

### 3.1.Décision de classement d'un employé communal.

Le conseil communal procède au classement d'un employé communal, ceci de manière à valoriser son expérience antérieure et de prendre en compte son ancienneté.

Ce classement se justifie par le fait que l'employé communal peut se prévaloir d'une expérience étendue et dispose des qualifications particulières requises pour ce poste. Les tâches du poste en question comprennent exclusivement des tâches effectuées cet employé communal dans ses différentes occupations antérieures.

### 3.2. Suppression de postes.

Le conseil communal approuve la suppression de postes libres non occupés.

## 4. DEVIS :

Le conseil communal procède au vote des devis suivants, tous inscrits au budget de l'exercice 2024 :

Devis	Montant
4.1. Assistance et mise en place – Système de management de la sécurité et de la santé au travail.	65.000,00 €
4.2. Mesures servant à l'amélioration de la sécurité sur les routes.	45.000,00 €
4.3. Réaménagement des arrêts de bus (quais, abris de bus).	150.000,00€
4.4. Aménagements efficaces pour garantir le ralentissement et l'apaisement de la circulation en vue de la sécurisation des villages.	20.000,00€
4.5. Valorisation du site « Rothoicht II » – Frais d'études.	100.000,00€
4.6. Réfection de la toiture et de la façade de la maison à 4, rue du canal à Mensdorf.	20.000,00€
4.7. Installation de compteurs d'eau potable intelligents.	100.000,00€
4.8. Réaménagement du parking sur le site de l'ancien Moulin à Olingen.	80.000,00€
4.9. Aménagement d'une aire de jeu dans le lotissement « Laangfelder/Hogewee ».	40.000,00€
4.10. Système de monitoring de nos installations photovoltaïques.	20.000,00€
4.11. Concept d'approvisionnement en énergie thermique de la commune.	40.000,00
4.12. Installation de 5 nouvelles portes garage au bâtiment de la mairie à Berg.	60.000,00€
4.13. nstallation d'un mur de séparation dans la buvette du hall sportif.	35.0000,00€
4.14. Acquisition d'une cuisinière à induction et des ustensiles de cuisson pour la cuisine du centre culturel à Mensdorf.	20.000,00€
4.15. Installation d'un réseau électrique avec points de distribution – Cour du marché de Noël.	50.000,00€
4.16. Etudes pour futurs besoins d'infrastructures pour les services communaux.	75.000,00€
4.17. Frais d'études commune résiliente.	35.000,00€
4.18. Etude de faisabilité pour structure d'hébergement pour personnes âgées.	100.000,00€
4.19. Transformation CDI en CDM au campus scolaire à Roodt/Syre – Frais d'études.	100.000,00€
4.20. Installation de tables de Ping Pong dans les espaces publics.	8.500,00€
4.21. Installation d'un éclairage public le long du trottoir longeant la NI à Berg.	45.000,00€
4.22. Acquisition de matériel pour le service eau.	63.900,00€
4.23. Acquisition de matériel pour les services bâtiment, voirie et jardinage.	97.080,00€
4.24. Etudes pour la détermination des taxes eau potable et eau usée.	10.000,00€
4.25. Réaménagement de l'aire de jeu près du précoce à Roodt/Syre.	20.000,00€
4.26. Travaux de marquage sur la NI – tronçon « Nouvelle crèche jusqu'à la barrière ».	45.000,00€
4.27. Acquisition d'une faucheuse-débroussailleuse.	62.000,00€
4.28. Acquisition d'une tondeuse rotative.	40.000,00€
4.29. Etablissement du dossier technique « Plan d'urgence eau potable ».	45.000,00€
4.30. Mise à jour des plans du réseau de canalisation.	7.000,00€
4.31. Assistance technique dans le domaine des dossiers se rapportant à l'eau potable.	32.000,00€
4.32. Installation d'une nouvelle kitchenette au « bâtiment A » de la mairie à Berg.	15.000,00€
4.33. Elimination des fissures de tassement au bâtiment de l'église à Betzdorf.	45.000,00€
4.34. Etude pour l'optimisation de nos sources d'eau potable.	30.000,00€
4.35. Réaménagement de plusieurs rues à Mensdorf – Renouvellement des réseaux.	290.050,00€

## 5. CONTRATS :

### 5.1. Contrat de concession de sépulture.

Le conseil communal approuve un contrat de concession de sépulture au cimetière de Roodt/Syre.

## 6. ACTES DE VENTE, D'ÉCHANGE ET D'ACQUISITION :

### 6.1. Acquisition d'un terrain (cadastre d'Olingen) au lieu-dit « auf dem Raedgen » (no 683).

Le conseil communal approuve l'acte d'acquisition, no cadastral 633/3162.

### 6.2. Cession gratuite d'un terrain (cadastre de Betzdorf) au lieu-dit « rue de la Gare » (no 684).

Le conseil communal approuve l'acte de cession gratuite, no cadastral no 657/2742.

### 6.3. Acquisition de terrains (cadastre d'Olingen) aux lieux-dits « Langwies », « auf dem Raedgen » et « Kirchenhoehl » (no 685).

Le conseil communal approuve l'acte d'acquisition, nos cadastraux 340/2701, 621/3150, 628/3158, 903/3180 et 1011/3202.

### 6.4. Acquisition de terrains (cadastre d'Olingen) au lieu-dit « auf dem Raedgen » (no 686).

Le conseil communal approuve l'acte d'acquisition, nos cadastraux 647/3164 et 647/3166.

### 6.5. Acquisition d'un terrain (cadastre d'Olingen) au lieu-dit « Langwies » (no 687).

Le conseil communal approuve l'acte d'acquisition, no cadastral 627/3154.

### 6.6. Echange de terrains (cadastre de Roodt/Syre) au lieu-dit « im Langfeld » (no 688).

Le conseil communal approuve l'acte d'échange, nos cadastraux 414/2524, 414/2526 et 964/3198.

### 6.7. Echange de terrains (cadastre d'Olingen) au lieu-dit « in Kirschlick » (no 689).

Le conseil communal approuve l'acte d'acquisition, nos cadastraux 414/2525, 414/2527 et 1013/3204, 1042/3206, 1043/3208, 1044/3210,

1047/3212 et 1047/3214.

### 6.8. Acquisition d'un terrain (cadastre de Mensdorf) au lieu-dit « Walsacker » (no 692).

Le conseil communal approuve l'acte d'acquisition, no cadastral 345/2.

## 7. ACTES DE DROITS, SERVITUDES ET DÉCLARATIONS DE PROPRIÉTÉ :

### 7.1. Déclaration de propriété de parcelles inscrites au cadastre de Betzdorf au lieu-dit « im Grosfeld » (no 682).

Le conseil communal approuve l'acte de déclaration de propriété, concernant le chemin d'exploitation nos cadastraux 541/2736 et 541/2740.

### 7.2. Constitution de servitude sur des parcelles inscrites au cadastre de Roodt/Syre au lieu-dit « rue de Mensdorf » (no 690).

Le conseil communal approuve l'acte de constitution de servitude, nos cadastraux 392/2531, 392/2532, 392/2533, 392/2534, 392/2535 et 392/2491.

### 7.3. Constitution de servitude sur des parcelles inscrites au cadastre de Berg au lieu-dit « route de Luxembourg » (no 691).

Le conseil communal approuve l'acte de constitution de servitude, nos cadastraux 117/1128, 117/1129, 117/1130, 117/1131 et 117/1132.

### 7.4. Droit d'établir à demeure des ouvrages électriques sur des parcelles inscrites au cadastre de Mensdorf au lieu-dit « Rothoicht », section E de Mensdorf (no 693).

Le conseil communal approuve l'acte concernant la convention de droit d'établir à demeure des ouvrages électriques, exercé sur les parcelles nos cadastraux 125/5801 et 125/5803.

## 8. RÈGLEMENTS COMMUNAUX :

### 8.1. Modification du règlement « Night Rider ».

Le conseil communal fixe la taxe communale concernant les service « Night Rider », comme suit :

- ~ 80 € : cotisation annuelle « Night Card » pour les adultes à partir de 26 ans
- ~ 50 € : cotisation annuelle « Night Card »

- pour les jeunes et adultes de 16 à 25 ans
- ~ 60 € : pour chaque trajet dépassant 4 trajets par mois
- ~ 60 € : pour chaque trajet commandé, non utilisé et non décommandé dans les délais

Pour chaque abonné à une Night Card, la commune de Betzdorf prend en charge 4 trajets (aller ou retour) par mois, à condition que le lieu de départ ou d'arrivée se situe dans la commune de Betzdorf.

Chaque trajet supplémentaire par mois sera facturé au prix forfaitaire de 60 € par la commune à l'abonné.

Tout trajet commandé, non utilisé et non décommandé dans les délais (min. 2 heures avant l'heure d'enlèvement confirmée) sera refacturé par la commune au prix forfaitaire de 60 € par trajet à l'abonné.

### 8.2. Dénomination de la « Place Martin Blum » à Mensdorf.

Le conseil communal procède à la dénomination de la « Place Martin Blum » à Mensdorf.

Monsieur John Feller retrace la vie et les mérites du curé Martin Blum.



### 8.3. Adaptation de la charte en vue de la réduction de la consommation énergétique.

Le conseil communal décide de procéder à l'adaptation de la charte en vue de la réduction de la consommation énergétique, comme suit :

- ~ adapter la température du chauffage, suivant les prescriptions de l'ITM, tout en essayant d'atteindre les objectifs de la charte du pacte climat (Klimapakt-Leitbild)
- ~ analyser la possibilité de recourir à l'énergie solaire thermique pour le réchauffement de l'eau sanitaire du campus scolaire à Roodt/Syre pendant la période estivale,
- ~ éteindre les points WIFI dans tous les bâtiments communaux entre 18.00 et 07.00 heures, excepté dans les salles

de réunions et de conférences, dans la mesure du possible,

- ~ éteindre l'éclairage extérieur des bâtiments et places ou espaces publics suivants :
  - Syrkus de 23.00 à 06.00 heures, sauf lors des manifestations
  - Hall des sports de 01.00 à 06.00 heures
  - Chemin vers la « Bëschcrèche » de 21.00 à 06.00 heures
  - « Fieweschplaz » à Mendsdorf de 23.00 à 06.00 heures

- ~ éteindre l'ensemble de l'éclairage architectural des bâtiments, y compris des places publics,
- ~ procéder au remplacement systématique de l'éclairage routier par LED,
- ~ éteindre l'éclairage du chemin piétonnier « Käschenallée » à Mendsdorf entre 22.00 et 05.00 heures,
- ~ recourir aux énergies renouvelables dans la mesure du possible,
- ~ procéder à la mise en place systématique d'installations photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux.

#### 8.4. Approbation de règlements de circulation.

Le conseil communal approuve les règlements de circulation suivants :

- ~ Fête du 1<sup>er</sup> mai à Mendsdorf
- ~ Summerfest à Mendsdorf
- ~ Duerffest à Mendsdorf
- ~ Blummemaart à Olingen

### 9. INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL.

#### a. Echancier :

Le bourgmestre informe la date des prochaines manifestations de la commune.

#### b. Suivi chantiers :

#### 1. Logements « Al Paschtoueschhaus » – Mendsdorf.

L'inauguration des maisons est prévue le 10 mai 2024.

#### 2. Logements auprès du « Monkel » – Olingen.

L'inauguration des appartements est prévue le 10 mai 2024.

#### 3. Logements « Al Schoul » – Mendsdorf.

- ~ **Bâtiment A** : les travaux de façades sont presque achevés. La pose des carrelages est en cours. Le peintre a démarré les travaux,
- ~ **Bâtiment B** : les travaux de carrelage

sont achevés. La menuiserie intérieure est terminée, ainsi que l'installation des cuisines. Le peintre a achevé ses travaux.

- ~ **Bâtiment C** : les travaux de carrelage sont presque achevés. La menuiserie intérieure est presque terminée, ainsi que l'installation des cuisines. Le peintre a presque achevé ses travaux.

#### 4. « Al Schoul » – Betzdorf.

- ~ **Bloc B** : dalle au rez-de-chaussée est réalisée
- ~ **Bloc C** : dalle le étage a été bétonnée
- ~ **Bloc D** : bétonnage des voiles au 1<sup>er</sup> étage.

#### 5. « Ale Pompjeesbau » – Mendsdorf.

Les échafaudages pour les travaux de toitures sont montés, et les travaux vont démarrer bientôt.

#### 6. « Dechanthaus » – Betzdorf

Les travaux de démolitions intérieurs sont en cours, ensuite il est prévu de stabiliser des façades extérieures.

#### 7. Convertir l'éclairage public en LED – Roodt/Syre et Mendsdorf.

Travaux en cours dans les localités de Roodt/Syre et Mendsdorf.

#### 8. Crèche – Roodt/Syre.

Le montage des fenêtres est achevé. Les travaux des installations sanitaires et HVAC sont en cours. Le charpentier a posé toutes les parois intérieures. Les murs en blocs d'argile de l'étage sont achevés.

#### 9. Giratoire au croisement NI/CR187 – Roodt/Syre.

L'îlot central est achevé. Au CR 187 direction Mendsdorf, les bordures sont posées, à la NI la pose de la bordure entre le CR et Roodt-Syre est en cours.

### 10. RAPPORTS DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DES DIFFÉRENTS SYNDICATS.

#### HPPA Grevenmacher

Monsieur Jim MEISCH informe d'une augmentation des frais pour les patients/résidents du HPPA, ceci dû à la nouvelle législation.

#### SIAS

Monsieur Marc RIES informe que le syndicat introduit une charte à approuver par le conseil communal, concernant l'obtention du label « Holz vun hei ».

#### Syrdall Heem

Madame Marie-Claire RUPPERT explique qu'en 2018 de nouvelles dispositions relative à l'assurance dépendance sont entrées en vigueur, concernant la méthodologie et les

modalités de calcul. Il s'avère que des services remboursés avant 2018 ne le sont plus d'après la nouvelle loi. De ce fait, 2,3 millions d'Euros sont en suspens. L'association Syrdall Heem a chargé une fiduciaire de réaliser un audit (PWC) et d'établir un plan de paiement.

#### SIDERE

Monsieur Reinhold DAHLEM informe que suivant les dernières statistiques, la commune de Betzdorf n'a jamais dépassé les capacités réservées. En plus, la construction d'un hall technique, en collaboration avec le SIGRE, s'avère plus coûteux que prévu. Le surplus sera financé par les fonds propres, du fait qu'aucune participation supplémentaire de la part des communes n'est envisagée.

#### CIGR Syrdall

Monsieur Reinhold DAHLEM informe que les responsables du syndicat veilleront à ce que le mode de financement par les communes soit adaptée de manière plus équitable à partir de l'année 2024.

#### ORT

Monsieur Claude BODEN informe que le budget 2024 et le rapport des activités ont été votés. Il en ressort que la cotisation communale augmentera de quelques 10%. Il a également introduit la demande d'une valorisation et visibilité plus élevée des communes de l'arrière-pays au sein de l'ORT. L'accent concernant l'organisation de manifestations étant principalement basé sur les communes longeant la Moselle. Il informe également que les pistes cyclables seront signalés par des panneaux uniformes.

### 11. QUESTIONS AUX MEMBRES DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS.

#### Aire de jeu – Campus scolaire Cycle 1 (Spillschoul)

Monsieur Claude BODEN demande s'il serait possible d'installer un but de football et un panneau de basketball sur l'aire de jeu en question.

Le bourgmestre charge le service technique à élaborer une proposition y relatif.

#### Parking « Mairie » à Berg

Monsieur Claude BODEN demande pourquoi le sens de circulation sur le parking « Mairie » à Berg est fixé de la manière actuelle, qui a l'inconvénient que l'ouverture des portières des voitures se trouve du côté du mur ?

Le bourgmestre comprend cette réflexion, mais doit se renseigner auprès des services communaux.

### **Eclairage dans la rue du Moulin à Roodt/Syre**

**Monsieur Reinhold DAHLEM** demande pourquoi l'éclairage a été réalisé d'un côté et pas de l'autre ? Les anciens lampadaires seront ils également remplacés ?

**Le bourgmestre** répond que tous les lampadaires dans la commune seront remplacés par des nouveaux lampadaires LED.

### **Règlement d'ordre intérieur du conseil communal.**

**Monsieur Jim MEISCH** se renseigne sur l'avancement de la rédaction d'un règlement d'ordre intérieur du conseil communal. Le parti « déi gréng » ont en effet introduit des propositions.

**Le secrétaire communal** informe que des échanges entre la commune et le Ministère des affaires intérieures sont en cours. Les différentes bases légales restent encore à contrôler.

### **« Corporate identity »**

**Monsieur Jim MEISCH** se renseigne sur l'avancement de la mise en place d'une « Corporate identity » pour la commune.

**Le bourgmestre** répond qu'une première entrevue avec la société en charge de la création a eu lieu. A la suite d'une seconde entrevue prévue prochainement le collège échevinal procèdera à la présentation de la nouvelle « Corporate identity » aux membres du conseil communal lors d'une séance de travail. Finalement le conseil communal sera appelé à approuver la mise en place.

### **Site internet de la commune**

**Monsieur Jim MEISCH** demande si dans le cadre de la mise en place du nouveau site internet communal, les sites des associations locales resteront implantés auprès du SIGI ?

**Le bourgmestre** répond que, s'agissant d'une question technique, il la transmettra au groupe de travail compétent.

### **Chemin « Am Brill »**

**Fernande KLARES-GOERGEN** informe que le chemin en question est glissant et dangereux pour les piétons.

**Le bourgmestre** répond qu'il transmettra l'information au service forestier compétent et demande une intervention de leur part.

### **Chemin « Widdeberg »**

**Fernande KLARES-GOERGEN** informe que le chemin en question est également en mauvais état. Elle demande à ce que ce chemin, faisant partie du circuit auto-pédestre, soit remis en état pour la saison estivale.

**Le bourgmestre** répond qu'il transmettra cette demande également au service forestier compétent.

### **Réalisation de travaux avec des chevaux dans la forêt communale**

**Fernande KLARES-GOERGEN** demande si le service forestier utilise toujours encore des chevaux pour réaliser certains travaux dans la forêt communale ?

**Le bourgmestre** affirme que tel est toujours le cas.

### **Mur en pierre sèche à Betzdorf**

**Fernande KLARES-GOERGEN** demande d'obtenir des informations quant à le remise en état du mur en pierre sèche à Betzdorf.

**Le bourgmestre** répond que le mur en question s'est écroulé partiellement. Il a également été surpris des travaux réalisés et n'en était pas content. De son avis il s'agit d'une destruction d'un biotope selon l'article 17 de la loi et en a parlé avec le directeur de l'ANF. Momentanément les travaux ont été arrêtés en attendant une réunion entre l'administration des Ponts & Chaussées et l'administration de la Nature et des Forêts.

### **Conteneur pour déchets de jardin à Roodt/Syre**

**Monsieur Marc BOSSELER** a observé que le conteneur pour déchets de jardins est souvent utilisé pour d'autres types de déchets, comme dernièrement une piscine en plastique. Il demande s'il n'est pas opportun d'y installer des caméras ou d'entreprendre une autre mesure, les gens devenant de plus en plus effrontés ?

**Le bourgmestre** répond qu'il a déjà chargé le service technique communal de sonder la possibilité d'installer une caméra aux alentours des conteneurs et de vérifier les dispositions légales à ce sujet. Une autre mesure serait la mise en place d'un système de barrière avec carte d'accès.

### **Chemin « Haupeschaff »**

**Monsieur Marc BOSSELER** se renseigne sur l'avancement du projet concernant la réglementation d'un sens unique entre Menster et le « Haupeschaff ».

**Le bourgmestre** informe qu'une réunion avec l'administration des Ponts & Chaussées est organisée pour le 22 mars suivant.

### **Second Hand Corner**

**Monsieur Marc BOSSELER** introduit une proposition concernant l'organisation du service « Second Hand Corner ». Ainsi, ce service pourrait être offert 1 fois par mois par des habitants intéressés de manière bénévole. Dans ce cas, il demande un support de la part de la commune quant à la mise à disposition d'un local, de véhicules et de main d'œuvre.

**Le bourgmestre** déplore que ce service a été suspendu. Des pourparlers sont toutefois

en cours avec le syndicat SIAS concernant l'utilisation conjointe de leur centre de ressources. L'initiative proposée est cependant positive, mais il désire obtenir un avis juridique auparavant.

### **Réunion d'information concernant la « Nouvelle loi sur les associations sans but lucratif »**

**Monsieur Hugo DA COSTA** demande si la commune organise une réunion d'information concernant la nouvelle « loi ASBL ».

**Le bourgmestre** répond qu'une telle réunion a déjà lieu à Mertert. La commune envisagera d'en organiser également une au Syrkus à Roodt/Syre.